

## Interdiction des poids lourds à Mortefontaine :

Deux ans après, des résultats encourageants mais encore du chemin à parcourir



Depuis octobre 2023, la commune de Mortefontaine applique l'arrêté municipal n°52/2022, pris le 8 novembre 2022, interdisant la circulation des poids lourds de plus de 10 tonnes (hors desserte locale) sur la route départementale RD922 en agglomération. Cette décision, en cohérence avec celles des communes voisines de Plailly et Saint-Witz, visait à sécuriser les déplacements, préserver la tranquillité des habitants et protéger la voirie contre les dégradations liées au trafic lourd.

La RD922, qui traverse le cœur de Mortefontaine, présente des contraintes fortes : chaussées étroites, tracé sinueux, proximité d'habitations et d'équipements publics. Avant l'interdiction, le passage quotidien de camions engendrait bruit, vibrations, pollution et usure accélérée des routes. Les riverains en subissaient les effets, tandis que la sécurité des piétons et cyclistes, notamment aux abords de l'Institut Saint-Dominique, était compromise.

Cet arrêté fixe une règle simple : tout véhicule d'un poids total en charge supérieur ou égal à 10 tonnes est interdit sur la RD922, sauf desserte locale. Des exceptions existent pour les transports en commun,

Toutefois, le conseil municipal constate que le bilan reste mitigé. Si la baisse est notable, certains transporteurs continuent de passer outre l'interdiction, fragilisant les résultats. Ces comportements, souvent délibérés, posent un problème de sécurité et de respect des règles, notamment lorsque la RD922 est utilisée comme itinéraire de transit malgré la signalisation.

Face à cela, la commune souligne la nécessité d'une implication renforcée des forces de l'ordre. Les caméras sont un outil efficace pour mesurer et documenter les infractions, mais elles ne remplacent pas l'action humaine et les sanctions immédiates. C'est pourquoi une action est actuellement menée avec la gendarmerie pour intensifier les contrôles aux horaires de passage les plus fréquents détectés par nos caméras compteuses. L'objectif est clair : intervenir de manière ciblée pour sanctionner plus efficacement les contrevenants et dissuader toute récidive.

L'enjeu dépasse la simple application d'un arrêté : il s'agit de préserver la qualité de vie à Mortefontaine. Moins de poids lourds, c'est moins de nuisances sonores et vibratoires, moins de pollution



les secours, la collecte des déchets, certaines missions d'intérêt public et la desserte d'entreprises ou exploitations agricoles et forestières situées sur le territoire concerné.

Mais une réglementation ne produit ses effets que si elle est suivie et contrôlée. C'est pourquoi le conseil municipal a équipé la commune de caméras de surveillance placées à des points stratégiques. Elles permettent de compter précisément le nombre de poids lourds empruntant la RD922 et d'identifier les contrevenants. Les données recueillies sont transmises à la gendarmerie pour orienter les contrôles et, si nécessaire, sanctionner.

Les résultats sont concrets : avant l'application stricte de l'arrêté, environ 120 camions traversaient chaque jour Mortefontaine. Aujourd'hui, la moyenne est inférieure à 30. Lorsque la gendarmerie mène des opérations ciblées, ce chiffre baisse encore, preuve de l'efficacité de la présence sur le terrain.

atmosphérique et une sécurité accrue pour tous, en particulier aux abords de l'Institut Saint-Dominique. Les riverains, parents et enseignants constatent déjà une amélioration tangible, même si chacun souhaite que les efforts se poursuivent.

La commune reste déterminée à poursuivre ce travail. L'objectif est clair : faire en sorte que la circulation des poids lourds ne soit plus une menace pour la tranquillité et la sécurité locales. Pour y parvenir, le conseil municipal mise sur la combinaison de la technologie, de la coopération avec la gendarmerie et d'une vigilance constante.

En conclusion, le maire Jacques Fabre souligne :

« Nous avons réduit de manière significative le passage des camions, mais nous devons aller plus loin. Cet arrêté n'est pas une formalité administrative : c'est un engagement pour la sécurité, la santé et la tranquillité des habitants. Grâce aux caméras, nous savons désormais qui ne respecte pas la règle. Avec l'aide renforcée de la gendarmerie, et des contrôles aux moments où les passages sont les plus fréquents, nous pourrions rendre cette interdiction totalement effective, pour que Mortefontaine reste un village sûr et agréable à vivre, notamment pour nos enfants. »